

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 25712 du 10 avril 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1709439S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 80589 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630397S),

Décide:

Article 1^{er}

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017:

Bessonneau Damien NIGEND : 169 502 NLS : 8 025 112

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2017.

Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,
S.-P. BARADEL